



TRONDHEIM KOMMUNE

Jeunesse et éducation

# Le Service à l'enfant et à la Famille





## Le Service à l'enfant et à la famille de la Commune de Trondheim (BFT)

Le domaine d'action «jeunesse et éducation» comprend le Service à l'enfant et à la famille, les jardins d'enfants et les écoles. BFT est l'abréviation du Service à l'enfant et à la famille (Barne- og familietjenest-en). Toutes les mesures d'assistance sont conformes à la législation norvégienne et doivent assurer que les enfants et adolescents grandissent dans les meilleures conditions de développement. Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Les enfants ont droit à une éducation adaptée aux capacités et aux besoins de chacun. Le Service à l'enfant et à la famille travaille en collaboration avec les jardins d'enfants et les écoles dans le but d'aider les parents à offrir à chaque enfant une éducation de qualité.





Assistances importantes procurées par le Service à l'enfant et à la famille

## Centre de santé infantile et Service de santé scolaire

Le Centre de santé infantile reçoit les enfants jusqu'à l'âge de six ans. Le Service de santé scolaire reçoit les jeunes âgés de six à vingt ans. La Norvège dispose d'un programme public de vaccination. Tous les enfants sont vaccinés au Centre de santé infantile. Le Centre de santé infantile assure également un suivi du développement de l'enfant et propose soutien et conseils aux parents. Les centres de santé infantile ainsi que les services de santé scolaire emploient des infirmiers spécialisés.

L'équipe médicale dispose parfois de médecins et autres professionnels. Les enfants et jeunes qui présentent des troubles du sommeil, d'anxiété, de nutrition ou autre, peuvent recevoir de l'aide et du soutien dans les Centres de santé infantile et Services de santé scolaire.



## Service psychopédagogique PPT

Tout enfant a droit aux meilleures conditions de développement. A cette fin, certains enfants ont besoin d'un suivi particulier. Lorsque le jardin d'enfants ou l'école est préoccupée par le développement d'un enfant, il pourra être envoyé au Service psychopédagogique PTT.

Cet envoi nécessite le consentement des parents. Le Service PPT aidera à faciliter un cadre éducatif adapté aux capacités et besoins de l'enfant.

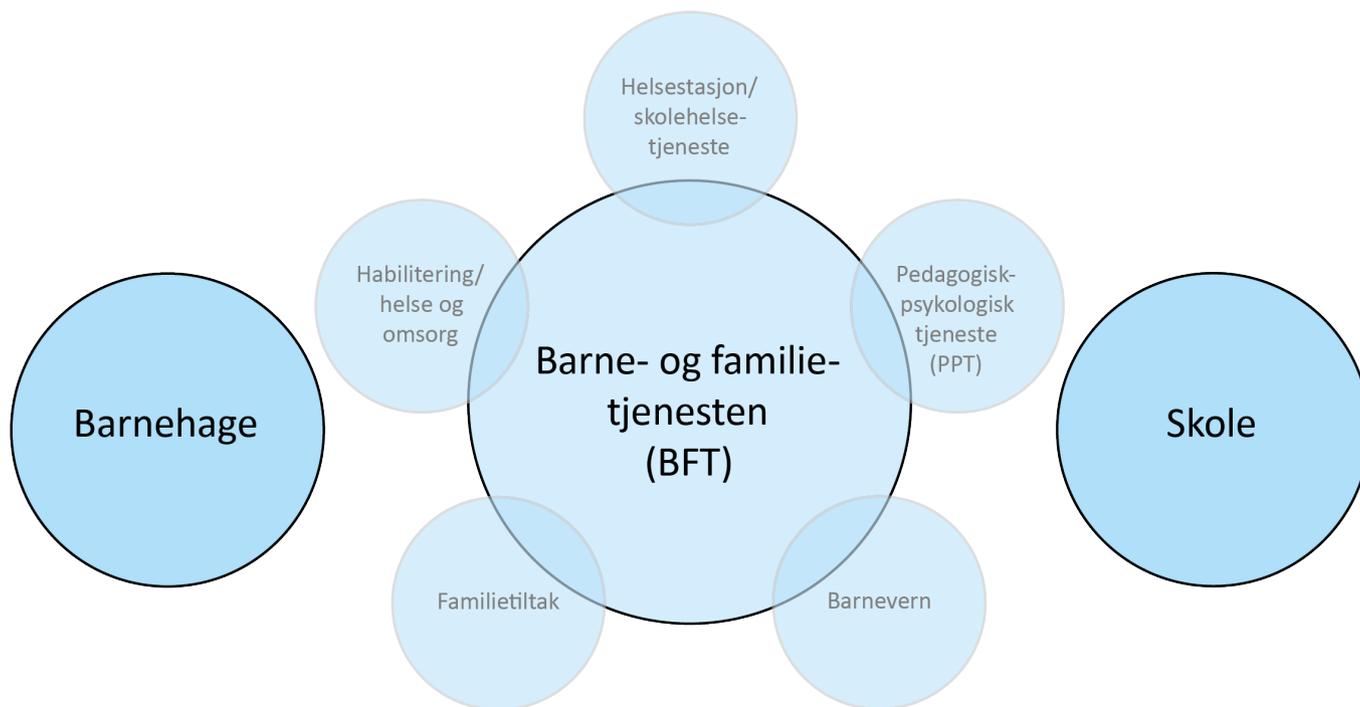
## Protection de l'enfance

La Protection de l'enfance doit garantir la prise en charge des enfants et jeunes qui vivent dans des conditions pouvant nuire à leur santé ou à leur développement.

Cette intervention doit prendre en compte les besoins affectifs, alimentaires, vestimentaires et sanitaires de l'enfant et évaluer la capacité des parents à fixer des règles claires dans l'éducation. Le travail de la Protection de l'enfance nécessite une bonne coopération avec les parents.

Cette coopération est importante pour agir dans l'intérêt de l'enfant. La Protection de l'enfance essaie





toujours de travailler avec les parents dans le but de trouver les meilleures solutions pour l'enfant et sa famille. La famille a la possibilité de contacter directement la Protection de l'enfance afin de recevoir des conseils d'éducation.

Les employés des jardins d'enfants et des écoles, les membres de famille et toute autre personne peuvent contacter la Protection de l'enfance lorsqu'ils sont préoccupés par le bien-être d'un enfant. Lorsque la Protection de l'enfance est inquiète de la situation d'un enfant, elle mène des entretiens avec l'enfant, les parents, les professionnels de la santé et les employés de l'école ou du jardin d'enfants. La Protection de l'enfance évalue, en coopération avec les parents et l'enfant, les éventuelles mesures à mettre en œuvre pour aider.

La Protection de l'enfance pourra conclure que la famille ne présente pas de besoin d'assistance. Dans ce cas, l'affaire est fermée. Dans des cas rares, il est nécessaire de séparer les enfants et les parents pendant une période plus ou moins longue. La Protection de l'enfance pourra placer un enfant quand il existe un risque de violence grave, d'abus sexuel, d'alcoolisme ou de prise de drogues dans la famille. La Protection de l'enfance vise toujours à préserver la santé et la sécurité de l'enfant.

## Le Service d'assistance à la famille

Le Service d'assistance à la famille offre des entretiens, conseils et autres aides aux enfants, aux jeunes, à leurs parents et aux membres de la famille, tant individuellement qu'en groupe. Le personnel du Service d'assistance à la famille travaille en coopération avec les parents pour définir des mesures appropriées. L'intervention du Service d'assistance à la famille est facultative. La famille a la possibilité de solliciter le Service d'assistance directement ou par le biais du médecin. L'une des mesures d'assistance proposée est la participation à un groupe ICDP. L'ICDP signifie Programme international pour le développement de l'enfant. Les participants au programme se réunissent avec d'autres parents pour échanger des expériences d'interaction. L'objectif est l'apprentissage de bonnes méthodes d'éducation et la mise en confiance de chaque parent. Les discussions se basent sur les expériences de la vie quotidienne et sont, le plus souvent, menées dans la langue maternelle des participants.



## Troubles fonctionnels, prestations sociales de la ville

La Commune de Trondheim s'efforce de donner aux enfants et jeunes handicapés ainsi qu'à leur famille, des services flexibles de bonne qualité. Certains enfants présentent des troubles fonctionnels, tels que les problèmes de vision, d'audition, de mobilité, de santé mentale ou de comportement qui nécessitent un encadrement différent de celui des autres enfants du même âge.

Les parents ont la possibilité de demander des prestations municipales telles que l'accès aux activités de loisirs, à l'accompagnement d'un assistant personnel, à la rémunération des soins ou à des soins à domicile. Le Service à l'enfant et à la famille examine, en collaboration avec les parents, les aides auxquels l'enfant et la famille ont droit. Ces droits sont stipulés par loi norvégienne.



Commune de Trondheim  
Jeunesse et éducation  
Postboks 2300 Torgarden  
7004 Trondheim

Remerciements à  
Sedrik, Ylva, Ines, Kjerstin et Andreas; Alia, Ali, Ouday, Abir, Aadi, Latifa et Hussin

Photos: Geir Hageskal et Carl-Erik Eriksson  
[www.trondheim.kommune.no/bft](http://www.trondheim.kommune.no/bft)

2019  
Bureau de la communication

